

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3679)

Adopté

AMENDEMENT

N° 912

présenté par

M. Hammadi, rapporteur général, M. Bies, rapporteur thématique Mme Chapdelaine, rapporteure thématique et Mme Corre, rapporteure thématique

ARTICLE 20

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« , en pratiquant »,

les mots :

« et peuvent pratiquer ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.